



E

**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Sophie DANTHEZ
Adjointe Chef de SERFOB
Tél : 05.56.00.43.63 / 06.59.51.97.71
Mél : sophie.danthez@agriculture.gouv.fr

Limoges, le 6 juin 2023

Etats généraux de la forêt du massif des Landes de Gascogne
Action 2 : « Mieux prévenir les incendies »

Sous-action 2.8 : « **Améliorer la culture du risque : plan de formation, communication** »

Préambule

La sensibilisation au risque feux de forêt est un levier important dans la prévention des feux de forêt, notamment pour alerter le public sur les périodes et activités à risque en forêt et aux abords des forêts afin d'adapter en conséquence les comportements.

Cette sensibilisation/communication fait l'objet d'une fiche action spécifique au Plan interdépartemental de Protection des Forêts contre les Incendies des départements de la Dordogne, Gironde, Landes et Lot-et-Garonne 2019-2029 avec la mise en œuvre des différentes mesures suivantes :

- Maintien et mise à jour du site internet de l'ARDFCI permettant le partage d'information. Dynamiser les actions numériques afin qu'elles deviennent un véritable support d'animation externe de la DFCI ;
- Information des propriétaires forestiers et des professionnels de la filière bois sur la nécessité de laisser libre accès aux infrastructures de DFCI ;
- Sensibilisation et communication auprès des utilisateurs de la forêt et du grand public par des campagnes d'information sur le risque feu de forêt, le danger des comportements à risque, la réglementation en fonction du niveau de vigilance en cours : dépliants, panneautage... ;
- Mise en œuvre du dispositif de diffusion du niveau de vigilance, particulièrement lors d'un changement de niveau impliquant la mise en place de mesures prescriptives ;
- Sensibilisation et communication auprès des maires et autres partenaires concernés sur :
 - l'application des OLD (Cf. action 15-j par COFOR),
 - les outils mis en place par la législation pour limiter la circulation des véhicules à moteur sur certains secteurs de leur commune,
 - l'utilité de l'élaboration des DICRIM et PCS en proposant des documents type sur le volet feu de forêt,
 - les mesures liées à l'urbanisme (Cf. action 16 : application droit des sols, outils pour mieux prendre en compte les risques feux de forêt dans les documents d'urbanisme...) ;

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916

-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

- Poursuite du développement de PIGMA comme source d'accès à l'information (publication, cartographie, liens vers d'autres sites...);
- Poursuivre l'enrichissement de l'ORRNA sur la communication et l'information sur le risque feux de forêt auprès du grand public sur les axes suivants :
 - les actualités,
 - la connaissance des incendies de forêts,
 - les zonages réglementaires et les documents correspondants ;
- Campagnes de panneauage sur le risque feu de forêt sur les communes forestières ;
- Rapprochement avec l'éducation nationale afin de mettre en place des interventions en milieu scolaire pour améliorer la connaissance de la filière forêt et du risque incendie.

La mise en œuvre de ce plan n'a pas encore donné lieu à un bilan intermédiaire qui devrait intervenir courant 2025. Les actions proposées dans le cadre des travaux des Etats généraux pourront utilement alimenter les actions prévues au PidPFCI 24-33-40-47.

Synthèse des contributions de la sous-action 2.8 des Etats Généraux

Trois axes de travail ont été identifiés pour améliorer la culture du risque :

- La sensibilisation au risque incendie
- L'information sur les niveaux de vigilance du Règlement interdépartemental de Protection de la Forêt contre les Incendies (RiPFCI) et les mesures de restrictions associées
- L'accompagnement des élus dans la prise en compte du risque incendie dans l'aménagement du territoire

Le public ciblé par ces travaux et par la sensibilisation au risque incendie est large même si le niveau de la culture du risque diffère selon les intervenants. Il comprend :

- Le grand public
- Le jeune public et notamment les scolaires
- Les élus des collectivités
- Les acteurs du tourisme
- Les acteurs de la filière forêt/bois
- Les services en lien avec les feux de forêt.

1) **La communication/sensibilisation visant à l'acculturation au risque feux de forêt**

Les actions de communication/sensibilisation/information sur la culture du risque nécessitent au préalable :

- Une coordination des actions entre les différents acteurs (Etat, DFCI, SDIS, collectivités locales, PNR...);
- Des moyens humains et financiers dédiés et renforcés (dispositifs Fonds vert et appels à projets du CD 33 à mobiliser sur les volets prévention des risques feux de forêt...);
- Une évolution des textes pour permettre le panneauage informatif hors agglomération (dérogation pour la prévention sur des territoires à risque).

Au niveau national, des actions de communication sont déployées annuellement sur le risque incendie et les gestes à proscrire, via la presse et la télévision.

Il convient de les poursuivre et de les amplifier en élargissant vers les réseaux sociaux par une déclinaison locale.

Les campagnes nationales sur le feu de forêt lancées par le MTECT, le MASA et le MIOM sont valorisées sur le site de l'ORRNA (Observatoire Régional des Risques Nouvelle-Aquitaine à destination du grand public). Il conviendrait qu'elles fassent l'objet d'un relais par tous les acteurs concernés du territoire. Le site de « Géorisques », site de référence national « pour mieux connaître les risques près de chez moi », dispose de plusieurs rubriques sur les risques et plus spécifiquement sur le risque feux de forêt dédiées à l'information, à la sensibilisation et la réduction de la vulnérabilité du citoyen. <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-feu-de-foret>

Par ailleurs, une vidéo gouvernementale de sensibilisation du public sur les bons comportements et réflexes à adopter afin de ne pas générer de feux de forêt et de s'en protéger, sous format « tutoriels », est disponible sous dailymotion: <https://www.dailymotion.com/video/x5hzwaq>

Au titre de la campagne nationale 2023, un kit de communication a été transmis aux différents partenaires : préfectures, collectivités, intercommunalités, parcs nationaux et régionaux, associations d'élus, secteur du tourisme, pompiers, départements et régions. Ce kit comprend :

- les affiches de la campagne ;
- une affiche avec les bons réflexes pour insertion dans les journaux municipaux, distribution ;
- une vidéo rappelant les bons réflexes ;
- des vignettes et publications à insérer sur les réseaux sociaux.

Ces kits de communication sont également repris sur le site de l'ARDFCI.

[Le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine ainsi que celui de l'ORRNA renvoient, via un lien, vers le site du MTEC permettant d'accéder également aux différents documents.](#)

Des monitorings permettent d'identifier la fréquentation de ces sites. Sur le site de l'ORRNA, cette fréquentation est significative puisqu'elle atteint environ 50 000 passages annuels toutes informations confondues.

Au niveau local, différentes actions de sensibilisation/communication ont été financées par le MASA et mises en œuvre par l'ARDFCI depuis plusieurs années comme notamment :

- Campagne de prévention en 2017 liée au jet de mégot réalisée en partenariat avec la société ATLANDES, exécutrice du contrat de concession de l'A63 et l'entreprise LACASSAGNE diffusant un message sur la face arrière des remorques de camion. Cette action est reconduite durant l'été 2023.



- Panneautage bord de route « tout feu interdit ». Cette action s'est heurtée à la réglementation sur l'interdiction de panneautage informatif hors agglomération ;
- Elaboration de plaquettes informatives sur le débroussaillage, la réglementation des déchets verts...
- Elaboration de vidéos dont une en cours sur les comportements risqués.

Un kit pédagogique à destination des scolaires avait été développé par l'Union landaise avec le concours financier de l'Europe, tout comme une mallette pédagogique développée par l'ONF en partenariat avec Fibois Landes de Gascogne pour la sensibilisation des générations futures à la sylviculture et à la préservation des forêts.

D'autres types d'actions sont proposés par le groupe de travail :

- Constitution d'un kit pédagogique pour sensibiliser les élèves et collégiens au risque incendie sur le modèle des kits déjà existants ;
- Développement d'un module pédagogique lors des journées SNU, JDC ;
- Développement par les COFOR de journées pédagogiques avec des écoles « La forêt pédagogique » en co-construction du programme avec les différents partenaires SDIS, DFCI...;
- Cibler certaines zones pour développer des actions spécifiques de sensibilisation (zones touristiques notamment, interface forêt/habitation, camping ...) en coordonnant les actions avec les offices du tourisme et comité départemental du tourisme ;
- Mieux faire connaître les plateformes de l'ORRNA et SIGENA (Service de l'Information Géographique de l'Etat Nouvelle-Aquitaine), vecteurs de communication et sensibilisation du grand public aux risques ;
- Développement d'outils ludiques de sensibilisation : tests de connaissance (quizz), escapes game à déployer lors de foires et salons, auprès des offices de tourisme et des structures d'accueil du public des territoires à risque ; quelques outils déjà développés par la DREAL (tests de connaissance sur le feu de forêt, escape cards feu de forêt) et testés en interne pourraient être testés par le groupe de travail avant d'être déployés vers le grand public ;
- Développement de la communication / sensibilisation auprès des élus pour la mise en œuvre des OLD.

Propositions pour les actions de communication/sensibilisation :

1 – Coordination des actions par la mise en place d'un GT élargi à l'ensemble des partenaires : choix des messages, des outils et actions à développer

2- Valorisation des dispositifs et outils de communication existants aux niveaux national et local

3 – Mobilisation d'autres dispositifs financiers comme fonds verts pour étendre les actions de communication

4- Relais auprès des offices du tourisme

5 – Développement d'outils ludiques et pédagogiques pour sensibiliser le grand public et le jeune public

6- Développement d'un module pédagogique lors des journées SNU et JDC et d'un kit pédagogique

2) **L'information vers le grand public du règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies, des niveaux de vigilance et des mesures de restriction associées**

Le Règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies de 2016 des départements 33-40 et 47 fait l'objet d'un travail de concertation pour sa révision, visant à apporter une lecture simplifiée et adaptée aux évolutions climatiques.

Ce règlement apparaît comme étant insuffisamment connu du grand public. L'activation des niveaux de vigilance en période à risque incendie et les mesures de restriction associées doivent être plus largement diffusés, au-delà des acteurs de la forêt et des élus.

Ainsi, il est proposé de diffuser les informations vers :

- Les offices du tourisme
- Les syndicats de l'hôtellerie de plein air
- Les activités de plein air, locations de vélos...

Via quels relais ?

- Les réseaux sociaux
- Les radio-autoroutes
- Les sites internet des structures d'accueil du public, des institutions (Préfectures, départements)
- L'application mobile IntraMuros : flux d'information des préfectures via les communes
- L'application d'information et d'alerte des collectivités vers les habitants via PanneauPocket
- Les panneaux lumineux sur rocade de Bordeaux, autoroutes (A 63, A 62, A89, A 10), nationales et départementales (indication du niveau de vigilance feux de forêt : orange, rouge, noire)
- Le journal Sud-Ouest : la diffusion des niveaux de vigilance à l'étude pour mise en place à l'été 2023 est abandonnée au profit de la météo des forêts
- Des panneaux d'information harmonisés et compréhensibles sur zones à enjeux (plans plage, bases de loisirs, réserves naturelles, abords des pistes cyclables ...) et à disposition de l'ensemble des communes.

Considérant que les changements de niveaux de vigilance, qui dépendent des indicateurs climatiques et des données de végétation, peuvent varier d'une journée à l'autre, la mise à jour de l'information est primordiale.

Multiplier les supports d'information de toute sorte et en tout lieu, nécessite d'anticiper les mises à jour sur l'ensemble des supports de façon coordonnée. La solution du flash code sur les panneaux d'information sur zones à enjeux, proposée dans les contributions, permettrait de garantir la mise à jour coordonnée de l'information. Il en est de même sur les différents sites internet avec une proposition de lien vers le site de l'ARDFCI, structure qui serait chargée de la mise à jour systématique des différents niveaux de vigilance dans chacun des départements du Massif des Landes de Gascogne.

Parallèlement, comme annoncé par le MTECT, la « météo des forêts » a été mise en place depuis le 1er juin sur l'ensemble du territoire national pendant toute la période estivale.

Ce dispositif, calqué sur la météo des neiges ou la météo des plages, vise à informer le grand public du niveau de danger vis-à-vis des incendies. Il va s'appuyer sur différentes données telles que la température, le vent, l'hygrométrie et la sécheresse de la végétation permettant de cartographier, à l'échelle départemental, le degré de danger quotidien via un code couleur allant du vert (degré faible) au rouge (très élevé) en passant par le jaune (modéré) et l'orange (élevé). Cette cartographie est mise en ligne sur le site Météo-France et permet d'informer les populations sur le risque de départ d'incendies afin de pouvoir adapter en conséquence les comportements et mieux faire comprendre les décisions locales de restriction de circulation et d'accès aux massifs forestiers.

Cet outil devrait permettre une meilleure sensibilisation au risque incendie du grand public.

Propositions pour diffuser auprès du grand public l'information sur les niveaux de vigilance et les restrictions associées :

- 1 – relais de l'information la plus large possible via applications mobiles, réseaux sociaux, journaux locaux, panneaux et via offices du tourisme et fédérations des sports de nature**
- 2- Communication indispensable au niveau des zones à risque et à enjeux**
- 3- MAJ de l'information harmonisée sur les panneaux informatifs**

3) **L'accompagnement des élus**

Un consensus se dégage sur la nécessité d'accompagner les élus pour une meilleure prise en compte du risque incendie sur les territoires à risque dans les documents d'urbanisme, les Plans Communaux de Sauvegarde et dans l'application des Obligations Légales de Débroussaillage.

A ce titre, différentes actions d'accompagnement des élus sont mises en place au niveau départemental.

En Gironde, le plan départemental des risques voté par le département en 2019 et réactualisé en 2022, permet la sensibilisation au risque feux de forêt et l'accompagnement des collectivités (communes et communautés de communes) pour prévenir, gérer ce risque et se préparer à la crise via des ateliers de sensibilisation à la gestion de crise ainsi que des appels à projet sur la résilience des territoires face aux risques avec une orientation risque feux de forêt pour les éditions 2022 et 2023.

L'Etat a confié aux URCOFOR la mission d'accompagner les collectivités dans la mise en application des OLD par convention signée entre le MASA et la FNCOFOR pour favoriser la mise en œuvre des OLD dans les départements concernés par le risque feux de forêt.

Des formations par département pour présenter la réglementation ainsi que des interventions dans les conseils communautaires permettront de développer cet accompagnement.

Des réunions préfectorales à destination des élus sont organisées dans le cadre de la campagne feux de forêt. Elles sont l'occasion de sensibiliser les collectivités à la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage sur leur territoire.

Un guide de bonnes pratiques à l'intention des élus et des SDIS va être élaboré par le MTECT afin d'accompagner les communes dans la prévention du risque incendie. De même, une plaquette synthétique sur la prise en compte du risque incendie de forêt dans les documents d'urbanisme leur sera diffusée après publication.

Parallèlement suite aux annonces faites le 28 octobre 2022 par le Président de la République, une carte nationale de susceptibilité aux feux de forêt et de végétation sera prochainement mise à disposition des élus. Elle estimera l'exposition des différents territoires aux feux de forêt et de végétation et permettra d'orienter en conséquence les politiques d'aménagement.

La prise en compte du risque incendie dans les documents d'urbanisme est un thème traité dans le groupe de travail des Etats Généraux de la forêt dans le massif des Landes de Gascogne « Prévention du risque par une mise en œuvre proactive des règles d'urbanisme » piloté par la DDTM 33 et associant divers partenaires dont les élus des communes forestières. Cette démarche concertée doit permettre notamment d'établir un cahier des charges visant à élaborer ou réviser les atlas départementaux d'aléa incendie de forêt et définir des préconisations applicables en matière d'urbanisme dans les zones d'aléa fort à très fort.

Dans le cadre de la planification écologique, le gouvernement a mis en place un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« fond vert ») afin d'accompagner les territoires dans le renforcement de la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Ce fonds vise notamment à apporter un soutien financier aux actions de prévention des incendies de forêt et de végétation menées par les collectivités territoriales. Afin de mobiliser ce fonds, une information des élus sur le type de projets éligibles apparaît nécessaire.

Propositions pour les actions d'accompagnement des élus :

1 – Différentes actions en cours de développement aux niveaux national et local pour la prise en compte du risque incendie dans les documents d'urbanisme (préconisations applicables, guide de bonnes pratiques...), pour la mise en application des OLD (cartographie des OLD, campagne d'information...) et pour la préparation à la gestion de crise (ateliers de sensibilisation...)

2- Information des collectivités territoriales pour la mobilisation du fonds verts en faveur d'actions de prévention des incendies de forêt et de végétation

Liste des documents et sites utilisés :

- Règlement interdépartemental de Protection de la Forêt contre les Incendies du 20 janvier 2016 (33-40-47)

- Plan interdépartemental de Protection des Forêts contre les Incendies pour les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne pour la période 2019-2029 du 16 septembre 2020

- Plateformes et liens :

- ORRNA : <https://observatoire-risques-nouvelle-aquitaine.fr/>
- SIGENA : <https://www.sigena.fr/accueil>
- Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/>

- DREAL Nouvelle-Aquitaine, lien vers escape cards : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/escape-cards-sur-le-feu-de-foret-a14142.html>

Liste des contributeurs/participants :

- DREAL Nouvelle-Aquitaine, Service risques naturels et hydrauliques/Département risques naturels, Service Patrimoine Naturel/Département biodiversité continuité et espaces naturels, Mission connaissance et analyse des territoires
- ARDFCI
- DDTM 33, 40, DDT 47 : Services forêt/risques
- ONF Agence Landes Nord Aquitaine
- Département de la Gironde, Direction de la valorisation des ressources et des territoires
- Département des Landes
- SDIS 40
- AMG 33
- SYSSO
- COFOR
- Préfecture 33